

Nombre de conseillers

## Département de l'Yonne

En exercice : 15

## Commune de MALIGNY

Présents : 11

Votants : 13

L'An Deux Mil Vingt Trois, le seize mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MALIGNY, légalement convoqué le 6 mai 2023 s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Damien GAUTHIER, Maire,

**Etaient présents** : François TURCIN, Olivier SAVARY, Philippe SODOYER, Xavier RATTE (adjoints), Sylvie SEGAULT, Emilie SEGUINOT, Pierrick LAROCHE, Luc NOLET, Bruno DI-BLAS, Yannick VILLEDIEU,

**Absents représentés** : Bruno ZAROS, pouvoir donné à Sylvie SEGAULT ; Lucia DA SILVA PINHO, pouvoir donné à François TURCIN

**Absents non représentés** : Florence CHAMON, Christian RAPOSO DO CARMO,

**Secrétaire de séance** : Yannick VILLEDIEU

n° 2023-25/16.05-09

Redevance d'occupation du domaine public de GRDF pour 2023

Le Maire évoque la formule de calcul de la redevance d'occupation du domaine public qui peut être demandée à GRDF à savoir :  $[(0,035 \times L) + 100] \times CR$

L correspond à la longueur de canalisations (5 187 ml pour MALIGNY) et CR est le coefficient de revalorisation fixé à 1,39. Le plafond de la redevance pouvant être réclamée à GRDF, arrondie à l'euro le plus proche, est de 391 €.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de réclamer à GRDF la somme de 391 € au titre de la redevance d'occupation du domaine public pour 2023 et chargent le Maire de toutes les suites utiles à donner à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre.

Le secrétaire de séance,

M. Yannick VILLEDIEU,



Le Maire,

M. Damien GAUTHIER,

